

DEPARTEMENT
DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Saint-Nazaire

Centre Communal d'Action
Sociale de
La Bernerie en Retz



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ – 44760

SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2026

CONVOCATION DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Président du CCAS.

DCM
N°0126-432

OBJET :

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membre représentée : 0
Membres absents : 3
Nombre de votants : 10

Étaient présents : Jacques PRIEUR,
Catherine LEROY, Dominique DUPAU,
Sylvie IMBERT, Roland BATAILLE, Jean-
Yves LAIGLE, Philippe MERLIER, Andréa
JACQUOT, Joël GIRARD, Astrid AGIUS

Était représenté :

Étaient absents : Alexandre LITAUD,
Catherine CHASTRES, Béatrice DE
BRIER

Secrétaire de séance (article L 2121-15
du CGC) : Philippe MERLIER est nommé
secrétaire.

BUDGET PRIMITIF DÉTAILLÉ 2026

SECTION FONCTIONNEMENT					80 000,00 €
DEPENSES					
Chapitre	Article	Mémo	Fonction	Intitulé	Proposition
>011	6042	Achats prestations de services			- €
>011	60632	Fournitures de petits équipements			- €
>011	617	Annalyse des Besoins Sociaux (ABS)	420	ABS	50,00 €
>011	6182	Documentation générale et technique	420	Document	100,00 €
>011	6184	Versement à des organisme de formation	420	Formation	400,00 €
>011	6232	Fêtes et cérémonies	438	Activités pour les jeunes	900,00 €
>011	6232	Fêtes et cérémonies	428	Autres interventions sociales	3 350,00 €
>011	6232	Fêtes et cérémonies	4238	Autres actions en faveur des personnes âgées	1 500,00 €
>011	6232	Fêtes et cérémonies	317	Cinéma et autres salles de spectacles	450,00 €
>011	6234	Réception	4238	Autres actions en faveur des personnes âgées	2 500,00 €
>011	6281	Concours divers (cotisations)	420	Adhésion	250,00 €
>012	64111	Rémunération principale	020	Rémunération	65 000,00 €
>011	6451	Cotisation à l'URSAAF	020	Cotisations	150,00 €
>011	65134	Aides	4212	Aides à la famille	750,00 €
>011	65134	Aides	4238	Personnes âgées	2 900,00 €
>011	65134	Aides	428	Autres interventions sociales	600,00 €
>011	65748	Aides	418	Autres actions	300,00 €
>65	6541	Admission en non valeur	418	Dettes non recouvrées	200,00 €
>67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	410	Services communs	450,00 €
>68	6817	Dotations aux provisions	410	Services communs	150,00 €
RECETTES					80 000,00 €
>002	>002	Excédent de fonctionnement reporté			
70	706888	Autres			
74	74746	Mairie	020		75 000,00 €
75	756	Dons (Libéralités reçues)	048		5 000,00 €
75	7588	Autres			

SECTION D'INVESTISSEMENT					222,44 €
DEPENSES					
Chapitre	Article	Mémo	Fonction	Intitulé	Montant
>10	10222	Fonds d'investissement FCTVA	420	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	222,44 €

Conformément aux dispositions applicables aux centres communaux d'action sociale, le Conseil d'administration était invité à examiner et à voter le budget primitif 2026 du CCAS de La Bernerie-en-Retz.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement retraçait l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du CCAS pour l'exercice 2026. Le rapporteur présentait la ventilation du budget de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

- Les dépenses de fonctionnement comprenaient notamment les charges liées à l'activité du CCAS, au fonctionnement administratif ainsi qu'aux actions sociales mises en œuvre.

- Les recettes de fonctionnement et contributions, subventions et autres produits budgétaires de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
 Reçu en préfecture le 23/02/2026
 Publié le 19/02/2026
 ID : 044-264402306-20260219-0126_432_90-DE

Budget d'investissement

Le budget d'investissement du CCAS pour l'exercice 2026 ne prévoyait aucune dépense d'investissement.

Il intégrait toutefois une recette au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), relative aux investissements réalisés au cours de l'exercice 2024, notamment l'acquisition de deux ordinateurs.

À ce titre, en application de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2026, un montant de 222,44 euros était attribué au bénéfice du CCAS et versé en 2026 dans le cadre du dispositif automatisé du FCTVA.

Conformément au principe de sincérité budgétaire, le budget d'investissement était présenté en suréquilibre, cette recette n'appelant aucune dépense nouvelle sur l'exercice 2026.

BUDGET PRIMITIF SYNTHÉTISÉ 2026

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 0 2 5	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 0,00	(D001) 0,00 (R1068) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	0,00
2 0 2 5	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	80 000,00	80 000,00	0,00 222,44
	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	80 000,00	80 000,00	0,00 222,44
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00
2 0 2 6	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	0,00
	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	80 000,00	80 000,00	0,00 222,44
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par vote à main levée, à l'unanimité (10 voix pour)

- **APPROUVE** le budget primitif 2026
Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
Par chapitre au niveau de la section d'investissement
- **AUTORISE** le Président du CCAS à engager les dépenses et les recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz, le 19/02/2026

Le Président,
Jacques PRIEUR

Po Vice-présidente CCAS

Catherine LEROY


